

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU MARDI 26 MARS 2019

BM2019/03/26/12 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE N° 20186000000019 CONCERNANT DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIF AUX PROJETS DE LA ZAC PLAINE SAULNIER – LOT 1 MISSION D'AMO MONTAGE OPERATIONNEL ET PROCEDURES

DATE DE LA CONVOCATION : 20 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés-publics, notamment l'article 139 6° relatif aux modifications emportant une augmentation du montant initial du marché inférieur à 10% pour les marchés publics de services et de fournitures,

VU la délibération CM2019/02/08/18 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant les avenants des marchés d'un montant supérieur à un seuil défini par décret (procédures formalisées) qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 14 mars 2019 relatif à la passation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°20186000000019 « missions d'assistance à maitrise d'ouvrage et de maitrise d'œuvre urbaine relatives au projet de la ZAC Olympique Plaine Saulnier – lot n°1 »,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 à l'accord-cadre n°20186000000019 « missions d'assistance à maitrise d'ouvrage et de maitrise d'œuvre urbaine relatives au projet de la ZAC Olympique Plaine Saulnier – lot n°1 »,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n°20186000000019 « missions d'assistance à maitrise d'ouvrage et de maitrise d'œuvre urbaine relatives au projet de la ZAC

Olympique Plaine Saulnier – lot n°1 » dont le montant forfaitaire s'élève désormais à 170 387 € H.T. ; la partie à bons de commande demeurant inchangée sur la durée totale de l'accord-cadre.

DIT que cet avenant n°1 d'un montant de 15 600 € H.T. représente une augmentation de 8,9 % par rapport au montant initial de la partie à prix global et forfaitaire du lot n°1 de l'accord-cadre.

DIT que l'avenant n°1 prend effet à compter de sa date de notification.

AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit avenant n°1.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.